

Chapitre 8

Les riches sont-ils invulnérables ? Le cas des vulnérabilités socio-environnementales



Cécilia Claeys

Sociologue, HDR, Aix Marseille Univ., LPED,
UMR 151,
Aix Marseille Univ. - IRD

Risques

Littoraux

Vulnérabilité

Ce chapitre est paru dans :
Adjamagbo A., Gastineau B., Golaz V., Ouattara F. (2019). La vulnérabilité à l'encontre des idées reçues. Les Impromptus du LPED, n°6, Laboratoire Population-Environnement-Développement, UMR 151 (AMU – IRD), Marseille, 133 p.

À partir des grilles d'analyse de la sociologie de l'environnement et des risques, cet article propose de mettre à l'épreuve le postulat de « l'invulnérabilité des riches ». Pour ce faire, une mise en regard est opérée entre deux courants théoriques en tension, le cadre d'analyse de la « justice environnementale » et celui de la « société du risque ». Le premier rend compte de la prédominance de situations de cumuls et le second de non-cumuls, entre l'exposition aux risques environnementaux et les vulnérabilités sociales des individus. La discussion revient tout d'abord sur les contextes d'émergence des théories de la justice environnementale et de la société du risque, respectivement en Amérique du nord et en Europe. Ce chapitre interroge les possibles effets d'occultation épistémique et/ou de spécificités territoriales sur la genèse de ces grilles de lecture des vulnérabilités. Puis, la notion de vulnérabilités socio-environnementales est proposée pour se donner les moyens de davantage prendre en compte la possible pluralité des configurations de terrain. Enfin, cette proposition est mise à l'épreuve de plusieurs retours d'expérience de terrain, mobilisant des résultats de recherches interdisciplinaires menées en France hexagonale et ultramarine, sur les littoraux méditerranéens et antillais.

Based on the risk and environmental sociology perspective, this article intends to test “the invulnerability of wealthy people” assumption. To do so, two potentially opposed theoretical frameworks are put in perspective, the “Environmental Justice” framework and the “Risk Society” framework. The first one focuses on the prevalence of combined environmental and social vulnerabilities, whereas the second one underlines a split between environmental and social vulnerabilities. First, the discussion highlights the contexts in which the two frameworks have appeared, respectively in North America and Europe. Possible epistemic concealments and territorial specificities regarding the rise of these two frameworks are questioned. Then, we suggest the use of the notion of “socio-environmental vulnerability” in order to take into account the diversity of situations observed in the field. Finally, this concept is tested with feedback from research programs led in mainland and overseas French territories, focusing on the Mediterranean and Caribbean seashores.

Situations
de cumuls

Introduction

En Europe et en Amérique du Nord, les niveaux de vie, la santé publique, les taux de scolarisation et les niveaux d'étude ont connu une augmentation régulière depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle. De telles dynamiques ont amené certains observateurs à défendre la thèse d'une moyennisation de nos sociétés annonçant l'émergence d'une nouvelle époque qualifiée de « postmoderne » (Beck, 1986, 2001 ; Giddens 1990, 2002). Cependant, les données statistiques récentes tendent à révéler la persistance sinon le creusement des inégalités sociales (Chauvel, 2016). Ce double processus d'augmentation générale du niveau de vie et de creusement des inégalités fait depuis quelques décennies l'objet de débats académiques interdisciplinaires. Ces débats sont méthodologiques, discutant le choix des indicateurs, les échelles d'analyse et la comparabilité des données. Ces débats sont aussi théoriques, amenant à discuter les concepts employés et les postures épistémiques des auteurs.

Ce débat est particulièrement saillant dans les recherches relatives aux risques et à l'environnement, opposant le cadre d'analyse des inégalités environnementales (Bullard, 1987 ; Taylor, 2000a) à celui de la postmodernité (Beck, 1986, 2001 ; Giddens 1990, 2002). Pour les uns, nos sociétés contemporaines se caractériseraient par une prédominance de situations de cumul entre pauvreté (dans toutes ses déclinaisons) et exposition à des risques ou des environnements dégradés. Pour les seconds, ce cumul serait remis en cause.

Les cadres théoriques des inégalités environnementales sur-estiment-ils l'invulnérabilité des riches ? Inversement, les théories de la postmodernité sous-estiment-

ils la persistance, sinon la recrudescence des inégalités environnementales ? Du point de vue empirique, les situations de cumul entre vulnérabilités environnementales et sociales prédomineraient-elles aux États-Unis, terreau des théories des inégalités environnementales ? Inversement, l'Europe serait-elle devenue moins inégalitaire ?

Une première partie interroge les possibles partialités épistémiques des cadres théoriques, pouvant amener les uns à une dénonciation militante des dominations et les autres à un prophétisme postmoderniste. Une seconde partie explore la notion de vulnérabilités socio-environnementales qui vise à davantage prendre en compte la possible pluralité des configurations de terrain. Cette grille de lecture sera dans une dernière partie mise à l'épreuve de retours d'expériences de recherches auxquelles l'auteure a contribué.

I. Occultations épistémiques et/ou spécificités territoriales ?

La notion d'inégalité environnementale, née aux États-Unis dans les années 1980, met l'accent sur les situations de cumul entre inégalités sociales et inégalités d'accès à un environnement sain. Impulsé par une dynamique militante née dans le sillage des Civil Rights, ce courant de recherche s'est tout d'abord penché sur les corrélations récurrentes entre appartenance à certaines minorités définies sur des critères ethnophénotypiques et exposition à des pollutions ou à des aléas environnementaux (Bullard, 1993, 2008 ; Taylor, 2000a). Il a par la suite aussi mis en lumière le moindre accès de ces populations à la nature, en tant que ressource mais aussi en tant qu'espace récréatif (Taylor, 2000b). Dans les deux cas, les inégalités environnementales sont appréhendées comme le fruit d'héritages sociohistoriques renforcés par des processus de ségrégation contemporains.

Les études empiriques rendant compte des inégalités environnementales nourrissent un champ de réflexion académique et militant relatif à la justice environnementale. Il s'agit d'intégrer les enjeux environnementaux à la notion plus classique de justice sociale. Le postulat fort de cette approche est que la protection de la nature et la justice sociale sont non seulement compatibles mais peuvent, et doivent, être complémentaires (Taylor, 2000a). De ce point de vue, la justice environnementale tend à prôner une justice sociale écocentrée, en tant que les êtres vivants humains et non humains sont considérés comme partageant une même communauté biotique (Larrère, 2006). Elle va en cela plus loin qu'un simple objectif d'équité environnementale pouvant pour sa part être limité à une réduction des inégalités d'exposition à un environnement dégradé ou à risque, sans forcément viser une amélioration de la qualité de l'environnement

ou une réduction des risques (Cutter, 1995).

Au même moment, la littérature européenne est fortement marquée par la thèse de la « société du risque » d'Ulrich Beck (1986, 1992, 2001). Ce sociologue-philosophe allemand s'inscrit dans un courant de pensée plus large relatif à la postmodernité. Cette mouvance postmoderniste a germé dans les terreaux des théories de la moyennisation de la société et des « nouveaux mouvements sociaux » considérant que l'émergence d'une grande classe moyenne aurait contribué à un glissement des questions de redistribution économique vers des aspirations culturelles et environnementales (Mendras, 1988 ; Touraine et al. 1980). Ulrich Beck défend la thèse selon laquelle le risque et sa gestion sont en passe de devenir les nouveaux axes structurants de nos sociétés, bousculant les anciennes structures socioéconomiques et leurs inégalités. Soulignant le caractère global des « nouveaux » risques (comme par exemple un accident ou une guerre nucléaire, le changement climatique...), l'auteur considère que même les plus riches ne peuvent plus tout à fait s'en prémunir. La thèse de la société du risque suggère ainsi que l'absence de vulnérabilité socioéconomique ne protège pas/plus systématiquement des risques environnementaux.

Faut-il conclure à des cultures académiques différentes, portant chacune leur attention sur une facette spécifique d'un monde complexe, hypertrophiant les inégalités d'un côté et de l'autre les minimisant ? Ou bien, l'une et l'autre de ces nébuleuses théoriques peuvent-elles être le reflet fidèle de différences sociales de part et d'autre de l'atlantique ? En premier lieu, les effets de nébuleuses théoriques peuvent être trompeurs. Si les

II. Vulnérabilités socio-environnementales : saisir la potentielle diversité empirique



Photo 1 : Carry Le Rouet 2011 (© photo : C Claeys).

États-Unis sont le berceau des champs de pensée de la justice environnementale, ils ont aussi leur penseur de la postmodernité. Le politologue Ronald Inglehart (2008) n'a cessé depuis les années 1970, de défendre sa thèse relative au postmatérialisme selon laquelle la satisfaction de nos besoins matériels a permis aux sociétés occidentales de formuler de nouvelles attentes et valeurs, relatives, notamment, à la qualité de l'environnement. En France dès les années 1980, certains sociologues de l'environnement et des risques environnementaux faisaient déjà le constat d'inégalités sociales d'accès à un

environnement de qualité (Picon, 1987, 1991; Kalaora, 1993; Claeys, 2003), mais ils ne les nommaient pas inégalités environnementales. L'émergence d'une sociologie se saisissant explicitement du concept d'inégalités environnementales en France est récente (Charles et al. 2007 ; Deldrève, 2015), suivie de près par la philosophie (Larrère, 2009). Sur le terrain, ces travaux ont permis d'observer des situations d'inégalités environnementales flagrantes pouvant voisiner avec des configurations moins tranchées (Laurian, 2008 ; Juan, 2012).

La notion de vulnérabilité socio-environnementale a l'avantage de ne pas d'emblée postuler un systématique cumul des vulnérabilités, tout en se donnant les moyens d'en rendre compte s'il y a lieu. La notion de vulnérabilité environnementale désigne le fait d'être exposé à un ou des aléas naturels ou anthropiques et/ou à un environnement dégradé, quelles que soient les caractéristiques sociales de l'individu.

Inversement, la vulnérabilité sociale caractérise la situation sociale, économique, culturelle, démographique et ethno-phénotypique des individus indépendamment de leur exposition à des risques environnementaux. D'un point de vue mécanique, la mise en regard entre vulnérabilités environnementales et sociales peut donner lieu à au moins quatre configurations (tableau.1).

Tableau 1 - Configuration des vulnérabilités et cadre d'analyse

		Vulnérabilités environnementales	Vulnérabilités sociales
1	Inégalités environnementales ou vulnérabilités socio-environnementales : le constat de départ de la justice environnementale	X	X
2	Vulnérabilités environnementales sans vulnérabilités sociales: un des piliers de la notion de « Société du risque » d'Ulrich Beck	X	0
3	Inégalités sociales « strictes » : au cœur de la sociologie anthropocentrée à la française	0	X
4	Absence de vulnérabilité : la justice environnementale et sociale comme Têlos ?	0	0

Le champ lexical des vulnérabilités tend à être partagé par les tenants de la justice environnementale comme par ceux de la postmodernité, dessinant là un langage passerelle, même si, les uns insistent d'emblée sur le différentiel des vulnérabilités (Bullard, 2008) et les autres sur leur globalisation (Beck, 2001). Les configurations (1) et (2) du tableau 1 correspondent respectivement aux schèmes d'analyse des inégalités environnementales et de la postmodernité. Ainsi, la thèse d'Ulrich Beck suggère que les situations de cumuls entre vulnérabilités environnementales et vulnérabilités sociales caractéristiques de

la modernité, cèdent la place à des dé/re/structurations postmodernes induites pas des risques globaux et des incertitudes croissantes dont même les plus riches ne sont plus tout à fait en mesure de se protéger. Les théories de la justice environnementale pour leur part, mettent au cœur de leurs analyses les vulnérabilités socio-environnementales, en tant que cumul, voire aggravation, entre vulnérabilités sociales et vulnérabilités environnementales. Ce courant théorique considère que ces vulnérabilités socio-environnementales prédominent, jetant le doute sur l'existence de situations dans lesquelles vulnérabilités

III. Saisir la pluralité et la complexité des situations sur le terrain

sociales et environnementales puissent être déconnectées.

La configuration (3) du tableau peut être qualifiée d'inégalités sociales strictes. Elle rendrait compte d'une situation dans laquelle des individus seraient socialement vulnérables sans être soumis à des vulnérabilités environnementales. Enfin, la

configuration (4), dans laquelle les individus ne subiraient ni vulnérabilité sociale ni vulnérabilité environnementale, pourrait être retenue comme un possible télos, en tant qu'idéal vers lequel nos sociétés pourraient aspirer à tendre.



Photo 2 : Guadeloupe quartier de La Poudrière 2016 (© photo : C Claeys).

Lors de recherches menées en France hexagonale et ultramarine, plusieurs mises en œuvre de cette grille de lecture en termes de vulnérabilités socio-environnementales ont permis de tester son opérationnalité et d'apporter quelques éléments de réponse à la candide question de départ : « les riches sont-ils invulnérables » ? Cette partie en présente un retour d'expériences. Ces travaux ont confirmé l'intérêt de cette grille de lecture qu'ils ont permis d'affiner. Ils ont en particulier souligné la nécessité de saisir la pluralité interne aux vulnérabilités sociales, d'éviter les amalgames hétéroclites lors de la construction d'indicateurs sociaux, et enfin, de prendre en compte les spécificités des différents aléas.

Échapper à l'occultation de certaines formes de vulnérabilités socio-environnementales :

Le chercheur travaillant sur un terrain français se heurte d'emblée à une occultation officielle de la variable ethno-phénotypique. De ce fait, les observations qui ont constitué aux États-Unis l'élément déclencheur des théories de la justice environnementale, ne sont pas directement reconductibles en France. Les États-Unis ont une longue tradition des statistiques ethno-phénotypiques, y compris de leurs limites et de leurs effets pervers. Inversement, en France, le droit demeure timoré en la matière et l'usage de variables ethno-phénotypiques très controversé (Fassin, 2012). Ce cadre juridique rend plus difficile les observations des vulnérabilités socio-environnementales, tout particulièrement dans les territoires ultramarins où l'absence de mesure des inégalités ethno-phénotypiques pourrait occulter des formes de néocolonialisme

institutionnalisé (Buttel, 2007 ; Affergan, 2006). Dans le cadre de mes recherches relatives aux risques environnementaux et sanitaires (Mieulet et Claeys 2015 ; Claeys 2017a ; Claeys et al. 2017b), les observations empiriques donnent à voir l'influence du capital mélanique¹ des individus sur leur exposition aux risques environnementaux et leur accès aux aménités environnementales, mais le droit français ne m'autorise pas à quantifier ce qui pourrait éventuellement relever d'une forme de racisme environnemental (Bullard, 1993 ; Burner, 2015).

Saisir la diversité interne des vulnérabilités sociales :

Si pour certaines variables la quantification fait défaut, pour d'autres, leur profusion expose l'observateur au risque d'une synthétisation abusive. Telles sont aujourd'hui les faiblesses de certains grands indicateurs internationaux de la vulnérabilité sociale. L'amalgame entre variables socio-économiques et démographiques peut tout particulièrement produire des résultats trompeurs. Par exemple, une recherche quantitative menée sur le littoral méditerranéen français a montré comment le recours à un seul indicateur synthétique a pu amener, du fait d'une moyenne d'âge élevée et d'une forte densité urbaine, à attribuer des niveaux de vulnérabilités sociales élevés à des populations riches et diplômées (Mavromatidi, 2018). Une différenciation des variables socioéconomiques et démographiques est d'autant plus indispensable qu'elles peuvent très différemment interagir avec les vulnérabilités environnementales selon le type d'aléa considéré.

¹ La notion de capital mélanique permet d'échapper à la dichotomie réductrice blancs/noirs. Elle souligne à quel point « la question des nuances de couleur de peau au sein des populations noires est importante du point de vue des hiérarchies sociales » (NDiaye, 2009)

Conclusion

Prendre en compte les spécificités des différents aléas :

Enfin, donc, il convient de mettre en regard les spécificités des différents aléas avec les capacités d'action des individus avant, pendant et après la survenue d'événements. En effet, les phases relevant de la prévention et de la reconstruction/réparation demeureront principalement à l'avantage des riches. Mes recherches menées sur les littoraux méditerranéens et antillais français rapportent des situations dans lesquelles, bien dotés en capital économique et culturel, les plus riches sont davantage en mesure de se protéger des aléas, soit en adoptant des stratégies résidentielles d'évitement, soit en finançant des ouvrages et dispositifs de protection. Et, lorsqu'ils sont bien dotés en capital social, ils ont aussi la capacité d'infléchir les décisions publiques en faveur de leur protection individuelle (Claeys et al., 2017b ; Claeys et al., 2017c). Lorsque survient un événement, « l'invulnérabilité » des riches dépend de la prévisibilité et de l'intensité du phénomène. Un événement prévisible ou à l'intensité faible ou bien à la survenue progressive laissant le temps aux personnes exposées de se mettre à l'abri demeure à l'avantage des plus riches. Un événement imprévisible, de forte intensité et/ou à la survenue soudaine fait en revanche perdre une partie de leurs atouts aux plus riches. Lorsque qu'il ne reste plus que la capacité de son propre corps pour sauver sa vie, courir pour fuir un Tsunami ou un feu de forêt, nager et escalader une toiture pour échapper à la noyade, les inégalités deviennent physiques. Ces inégalités physiques ne sont pas exemptes de toutes influences sociales, puisque les individus les mieux dotés en capital économique et culturel

tendent à être en meilleure santé que les autres², ceci cependant dans les limites de la médecine moderne et des processus de vieillissement du corps.

En outre, il a pu être observé qu'en réduisant leur vulnérabilité environnementale, les plus riches peuvent contribuer à aggraver celle des autres classes sociales. Par exemple, un enrochement côtier protégeant à grands frais un hôtel luxueux dans les Antilles peut modifier la courantologie, accélérant le processus érosif en amont ou en aval (Claeys et al. 2017b). De même, l'endiguement d'une rive de cours d'eau peut aggraver les phénomènes d'inondations en rive opposée ou en aval. Ainsi, en réduisant leur vulnérabilité environnementale, les plus riches peuvent non seulement maintenir les inégalités, mais aussi les creuser en aggravant l'exposition des populations plus modestes à des aléas dès lors socio-naturels.

Ainsi, sans surprise, nul n'est invulnérable ! Mais, car tout est dans le « mais », les capacités d'action des riches demeurent encore à ce jour supérieures à celles des autres classes sociales. S'ils ne sont pas invulnérables face à tous les risques environnementaux, ils ne restent pas moins les mieux dotés économiquement, culturellement, socialement, politiquement

et juridiquement pour s'en prémunir ou en réduire les effets. En outre, leurs stratégies de protection peuvent prendre la forme d'accaparements des environnements sains (notamment par l'accès au foncier et aux ressources) mais aussi d'infléchissements de décisions publiques en leur faveur (comme le choix et la localisation des ouvrages de protection, les calculs d'indemnisation).



Photo 2 : Guadeloupe Habitant regardant une pièce de sa maison emportée par la mer 2016
(© photo : C Claeys).

² Pour une revue francophone actualisée voir, notamment, le dossier thématique « Les inégalités sociales de santé » de la revue « Culture & Santé asbl ». <https://www.cultures-sante.be/nos-outils/les-dossiers-thematiques/item/29-les-inegalites-sociales-de-sante-n-2.html>.

Affergan F.

- 2006. Martinique : Les identités remarquables, Anthropologie d'un terrain revisité, Paris, PUF
Beck U. 2001. La Société du risque : Sur la voie d'une autre modernité, Paris, Aubier. Première édition allemande: 1986.

Bullard R.D. et Wright B.H.

- 1987. Environmentalism and the politics of equity: emergent trends in the black community, Mid-American Review of Sociology, 22:2, 21-38.

Bullard R.D.

- 1993. The Threat of Environmental Racism, Nat. Resources & Env't, 23, 23-26.

Bullard R.D.

- 2008. Differential Vulnerabilities: Environmental and Economic Inequality and Government Response to Unnatural Disasters, Social research, 75 :3, 753-784.

Burner, M.

- 2015. L'occupation à risque du territoire, traduction contemporaine d'un contexte géo-climatique et historique. Huc, J.C., Etna, M. (Eds.), Eclats de temps. Anthologie des événements climatiques extrêmes de la Guadeloupe. PLB éditions, pp. 332-343.

Buttel, P.

- 2007. Histoire des Antilles françaises. Perrin, Paris, France.

Charles L.

- Emelianoff C., Ghorra-Gobin C., Roussel I., Roussel F.X. et Scarwell H.J., 2007. Les multiples facettes des inégalités écologiques, Développement durable et territoires [En ligne], 9.URL : <http://developpementdurable.revues.org/3892>

Chauvel L.

- 2016. La spirale du déclassement. Essai sur la société des illusions. Seuil, Paris.

Claeys C.

- 2017a. « Des pratiques récréatives révélatrices de conflits ethno-raciaux: la couleur controversée des plages de Guadeloupe », Nature et Récréation, 2, mars. <http://fr.calameo.com/read/004852757b5b132ba0232>.

Claeys C., Arnaud A., Lambert M.L.

- 2017b, The impact of legal vulnerability on environmental inequalities. A case study of coastal populations in Guadeloupe (French Antilles), Académie des sciences, C. R. Geoscience 349, 351-358.

Claeys C., Giuliano J., Tepongning Megnifo H., Fissier L., Rouadjia A., Lizée C., Geneys C., Marçot N.

- 2017c. Une analyse interdisciplinaire des vulnérabilités socioenvironnementales : le cas de falaises côtières urbanisées en Méditerranée, NSS, 25:3, 241-254.

Cutter S.L

- 1995. Race, class and environmental justice, Prog Hum Geogr, 19:1; 111-122.

Deldrève, V.

- 2015. Pour une sociologie des inégalités environnementales, Bruxelles. Peter Lang.

Fassin E.

- 2012. Statistiques raciales ou racistes? Histoire et actualité d'une controverse française, in Fassin D. Les nouvelles frontières de la société française, Paris. La découverte, pp. 427-454.

Giddens, A.

- 2002. Les conséquences de la modernité, Paris, L'Harmattan. Première édition anglaise: 1990.

Juan S.

- 2012. L'inégalité écologique, une notion écran ?, Ecologie & politique, 2:45, 145-158.

Kalaora B.

- 1993. Le Musée vert. Pris. L'Harmattan.

Larrère C.

- 2009.La justice environnementale, Multitudes 1:36,156-162.

Larrère, C.

- 2006. Éthiques de l'environnement, Multitudes, 1:24, 75-84.

Laurian L.

- 2008. Environmental Injustice in France, Journal of Environmental Planning and Management, 51:1, 55-79.

Mavromatidi A., Briche E. , Claeys C.

- 2018. Mapping and analyzing socio-environmental vulnerability to coastal hazards induced by climate change: An application to coastal Mediterranean cities in France, Cities, 72, 189-200.

Mendras H.

- 1988. La seconde Révolution Française, 1965-1984, Paris, Gallimard.

Mieulet E. et Claeys C.

- 2015, « Transferts de responsabilité entre sphère publique et privée : Le cas de la prévention des épidémies de dengue en Martinique et en Guyane », in Meidani A., Legrand E., Jacques B. (dir.), La santé : du public à l'intime, Paris, EHESP.

Ndiaye P.

- 2009. Questions de couleur. Histoire, idéologie et pratiques du colorisme, in Didier Fassin et Eric Fassin, De la question sociale à la question raciale, La découverte, 2009, pp. 45-62.

Picon B.

- 1987. Les conflits d'usage sur le littoral camarguais, Norois, 34:133-135, pp. 73-80.

Picon B.

- 1991. Chasse, pêche, cueillette : un même objet support d'attitudes et de pratiques sociales différenciées, Sociétés Contemporaines, 8, 87-100.

Taylor, D. E.

- 2000a. The Rise of Environmental Justice Paradigm. Injustice framing and the Social Construction of Environmental Discourses, *American Behavioral Scientist*, n° 43, 508-580.

Taylor, D.E.

- 2000b. Meeting the challenge of wild land recreation management: demographic shifts and social inequality, *Journal of Leisure Research*, 32/1, 171-179.

Touraine A., Hegedus Z., Dubet F. et Wwieviorka M.

- 1980. La prophésie anti-nucléaire, *Série sociologie permanente* . 3.